Signature du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)

Le TIAN est entré en vigueur en 2021 et a pour objectif le désarmement nucléaire mondial. La Suisse a participé à l'élaboration du traité depuis le début des négociations et l'a approuvé lors de l'Assemblée générale de l'ONU en 2017. Dès 2018, le Parlement suisse a demandé au Conseil fédéral de signer ce traité. Malgré toutes les demandes en provenance des deux Chambres, le Conseil fédéral n'a cessé de repousser sa décision.

Pourquoi ce projet
Depuis la guerre en Ukraine, les discussions concernant les armes nucléaires ont pris de l'ampleur. En effet, en février 2023, Poutine annonçait vouloir suspendre la participation de la Russie au New Start, traité de réduction des armes nucléaires passé avec les Etats-Unis, faisant planer de manière encore plus concrète la menace nucléaire. La Suisse, Etat dépositaire des Conventions de Genève, a ici un rôle important à jouer : elle doit se placer fermement en faveur du désarmement nucléaire mondial et encourager le reste de la communauté internationale à en faire de même. À la mi-avril pourtant, des médias suisses annonçaient que l'OTAN, par le biais de son secrétaire général, encouragerait la Suisse a ne pas signer le TIAN, arguant qu'un rapprochement entre la Suisse et l'OTAN serait compliqué par la signature de ce traité. Ces nouvelles informations font de la signature du TIAN une discussion hautement politique à bien des niveaux : il ne s'agit pas uniquement d'une Suisse qui montre l'exemple, mais également d'une Suisse qui s'impose fermement face aux pressions de l'OTAN et donc des puissances nucléaires y siégeant.

Quel est l'objectif ?
Grâce à une initiative populaire fédérale, le Conseil fédéral serait obligé de ratifier et signer le TIAN et donc d'appliquer la décision du Parlement. Puisque les nombreuses interpellations à presque toutes les sessions parlementaires ne semblent pas avoir d'effet sur le Gouvernement, qui refuse toujours d'appliquer la décision de 2018, la voie de l'initiative reste la dernière manière de faire adhérer la Suisse au traité. En 2017, à la suite d'une question de Claudia Friedl au Conseil national demandant entre autres quand est-ce que le Conseil fédéral signerait le TIAN, ce dernier répondait "une interdiction des armes nucléaires correspond en principe aux intérêts centraux et aux valeurs traditionnelles de la Suisse, notamment à ses intérêts en matière de sécurité, à sa tradition humanitaire et à son engagement en faveur du respect, du renforcement et de la promotion du droit international humanitaire". Dès lors, il est dur de comprendre pourquoi rien n'a encore été entrepris de sa part.

Pourquoi le GSsA devrait-il s'occuper de ce projet ?
En tant qu'antimilitaristes, le combat pour le désarmement nucléaire fait partie intégrante de nos valeurs. Un tel combat participerait à montrer une fois de plus la force du GSsA en tant que plus grande organisation pacifiste de Suisse, et permettrait de poser les jalons de discussions pour la création d'une nouvelle architecture mondiale de sécurité, dans laquelle les armes nucléaires n'auraient pas leur place.

Quelles sont les revendications concrètes ?
- La signature ainsi que la ratification du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.
- L'arrêt total des investissements de la Suisse dans les armes nucléaires

- Faire pression sur les pays non-membres pour stopper la création d’armes nucléaires, et avoir une réelle surveillance sur ces derniers.